

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											77/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	03/12	Prés.	17	Abs	2	Proc.	4	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du trois décembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le neuf décembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel (à 20h45), MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane (à 21h07), BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean.

Absents excusés : CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : CIBIEL Christian à QUILLIEN Nicole, LEVENARD Christian à JOLIBERT Marie-Christine, ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, BOURDONCLE Stéphane à ALBAN Marie-Françoise (jusqu'à 21h07), PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n° 3 :

Décision Modificative N°3 du 09-12-2015

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
6531	63 000,00	1 800,00	64 800,00	7325	7 000,00	6 650,00	13 650,00
6541	2 000,00	-800,00	1 200,00				
65738	2 500,00	300,00	2 800,00				
6574	200 000,00	3 350,00	203 350,00				
023	874 919,00	2 000,00	876 919,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL
DM3 6 650,00 €

TOTAL
DM3 6 650,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM3	BP RECTIFIE
2313-OP12	33 646,40	2 000,00	35 646,40				
				021	874 919,00	2 000,00	876 919,00

TOTAL
DM3 2 000,00 €

TOTAL
DM3 2 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** la décision modificative n° 3, telle que présentée par Madame le Maire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire
Le Maire,



Pierre GARCIA
Nicole QUILLIEN

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : Mairie de Mirepoix

Utilisateur : Alex

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	DELIB772015_DM3
Date de la décision:	2015-12-09 00:00:00+01
Objet:	DM3 du BP 2015 de la Commune
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	009-210901948-20151209-DELIB772015_DM3-BF

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
009-210901948-20151209-DELIB772015_DM3-BF-1-1_0.xml	text/xml	807
nom original:		
DOCBUDG-21090194800013-009025-DM3-2015-1712201500000.xml	application/xml	162049
nom de métier:		
009-210901948-20151209-DELIB772015_DM3-BF-1-1_1.xml	application/xml	162049

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2015 à 15h03min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2015 à 15h05min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2015 à 15h05min44s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 décembre 2015 à 15h10min42s	Recu par le MIAT le 2015-12-17